



ALCOME

ALCOME

L'éco-organisme pour la réduction
des mégots dans l'espace public

Qu'est-ce qu'un éco-organisme ?

Un éco-organisme assure auprès de l'Etat les obligations des metteurs en marché concernant la fin de vie de leurs produits.



Alcome est l'éco-organisme des produits de tabac depuis août 2021

Notre mission ?

Réduire de 40 % la présence de mégots dans l'espace public d'ici 2027



Il y a en moyenne en France **1,3 mégot abandonné** tous les 10 mètres de voirie, allant de **0,8 mégot** (en milieu rural) jusqu'à **4,5 mégots** (en zone urbaine dense).

Étude gisement Alcome, en partenariat avec l'ADEME et l'AMF

Qui accompagnons-nous ?

Toute commune, de toutes tailles ou EPCI disposant de la compétence "Propreté", et/ou "Collecte des déchets"

**Un EPCI peut contractualiser pour tout ou partie des communes adhérentes.*

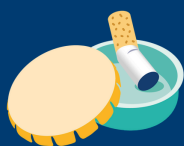
Quels soutiens apportons-nous aux collectivités ?



Alcome verse un **soutien financier annuel** par habitant* selon le barème suivant :

- ✓ - **de 5000** habitants 0,50€
- ✓ **de 5000 à 50 000** habitants 1,08€
- ✓ ville **touristique**** 1,58€
- ✓ **+ de 50 000** habitants 2,08€

* Pour les EPCI, les soutiens sont calculés selon le nombre d'habitants de chaque commune adhérente.
** Au sens de l'INSEE



Dotation annuelle de **cendriers de poche** :
50 cendriers **par tranche de 1 000** habitants



- Chaque 1 000 habitants Et pour toute la durée du contrat
- ✓ 10 éteignoirs sur **catalogue ou en auto-financement*** jusqu'à 42€ par éteignoir
 - ✓ 1 cendrier de rue sur **catalogue ou en autofinancement*** jusqu'à 250 €

*dotation unique prévue dans le cadre de l'agrément d'Alcome sur 6 ans



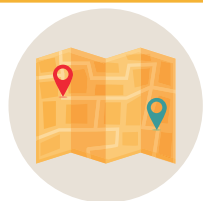
Mise à disposition d'**outils de sensibilisation**



Possibilité d'**enlèvement** à partir de 100 kg de mégots **massifiés***

* Sous condition d'éligibilité

Quelles actions à mettre en place ?



État des lieux

La collectivité recense les hotspots mégots et les cendriers de rue à l'aide de l'outil cartographique.



Plan de communication "mégots"

La collectivité sensibilise au déchet mégot. Un kit de sensibilisation est mis à disposition.



Travail sur le volet répression

La collectivité établit deux arrêtés municipaux sanctionnant le jet de mégot (si +de 5000 habitants).



Bilan annuel

La collectivité remplit un bilan annuel reprenant ses actions contre les mégots mal jetés.

Gestion simplifiée pour les communes de - 5 000 habitants



Comment percevoir les soutiens d'Alcome ?



S'inscrire sur le portail Alcome



Fournir la délibération de la collectivité/EPCI et le contrat signé



Compléter les annexes sous 6 mois



En année N+1, envoyer le bilan annuel

Accéder au site



alcome.eco



CONTACT

contact@alcome.eco

09 80 80 08 76

9 h 00 - 18 h 00

Du lundi au vendredi

